

Lromontre

1178.

Confirmation par Raoul de Coucy de la donation
et concession faite a l'Eglise de Lromontre par
Rhouas son ayeul et Engueran son pere par voie tout
ce que son ayeul avoit de droits et d'usage dans le lieu
dit Lromontre, toutes les sallez y adjaccetes et la
grande des montagnes, dont les bois seront employez
pour les batimens de lad' Eglise avec l'usage d'un mort
mort bois et de pasturage dans la forest de l'oise.